

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

---

## **Ordonnance n. 9.193 du 11/04/2022 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger** (Journal de Monaco du 15 avril 2022).

Vu la Constitution ;

Vu l' Ordonnance du 7 mars 1878 , modifiée, et l' Ordonnance Souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984 , modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

*(Voir l'article 2 de l' ordonnance n° 8.001 du 9 mai 1984 ).*

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.